



Commune de
St-Sulpice
MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 05/2026
AU CONSEIL COMMUNAL

COMPTES 2025

DÉPÔT DU PRÉAVIS AU CONSEIL COMMUNAL LE MERCREDI 27 MAI 2026
SÉANCE DE COMMISSION LE VENDREDI 29 MAI 2026
DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION AU GREFFE LE JEUDI 11 JUIN 2026
VOTE DU CONSEIL COMMUNAL LE MERCREDI 24 JUIN 2026

Saint-Sulpice, le 11 mai 2026

COMPTES 2025

TABLE DES MATIÈRES

1. OBJET DU PRÉAVIS.....	3
2. MCH2	3
3. CONTEXTE	3
4. COMPTE DE FONCTIONNEMENT	4
5. FLUX DE TRÉSORERIE	7
6. INVESTISSEMENTS	9
7. BILAN	9
8. RÉSERVES ET PROVISIONS	10
9. DETTE	10
10. ORGANE DE RÉVISION	10
11. RECOMMANDATIONS.....	10
12. CONCLUSIONS.....	11

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PRÉAVIS

Conformément aux dispositions légales, en particulier les articles 93 lettres c) à g) de la Loi sur les communes (LC) du 28 février 1956 et les articles 32ss du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) du 14 décembre 1979, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes communaux de l'année 2025. La Municipalité a adopté les comptes communaux 2025 lors de sa séance du 4 mai 2026, avant de valider leur présentation dans ce préavis lors de sa séance du 11 mai.

2. MCH2

Les comptes 2025 de la Commune de Saint-Sulpice ont été traités pour la deuxième fois selon le nouveau Modèle comptable harmonisé (MCH2).

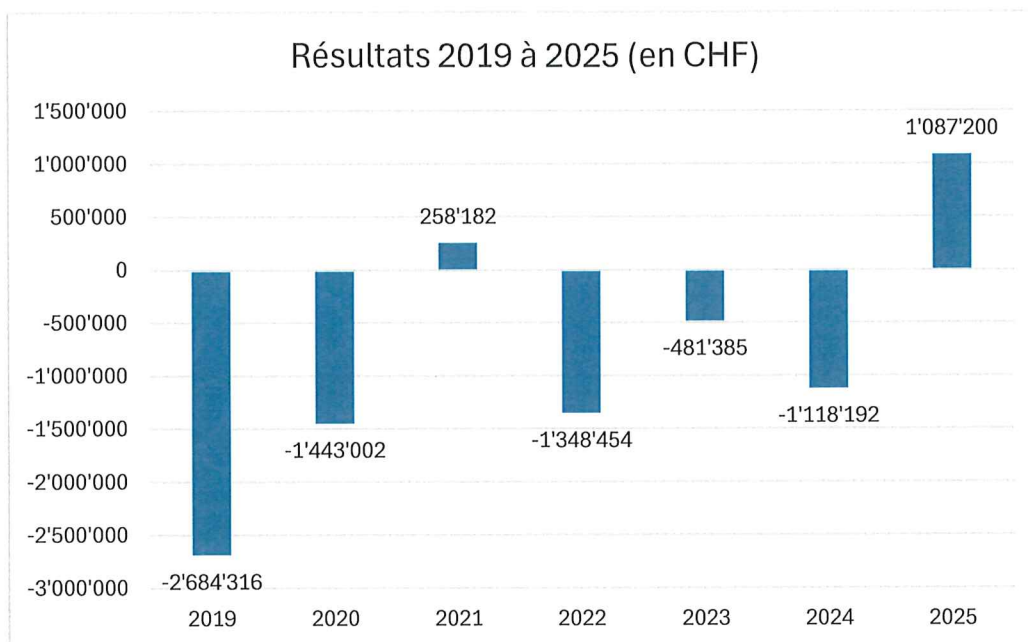
Ce nouveau modèle a différents buts : améliorer la lisibilité des comptes communaux, les rendre plus facilement comparables et fournir des indications plus précises sur la situation financière réelle des communes. Autant de changements apportés en faveur des élus communaux et de la population.

Saint-Sulpice a été une pionnière du passage à MCH2. Elle a ouvert une phase de transition qui va durer plusieurs années et qui va permettre à l'ensemble des communes vaudoises d'adopter le nouveau modèle. Parallèlement, le Canton profite de ce processus pour s'adapter aux difficultés rencontrées. Il en résulte, et il en résultera sans doute encore ces prochaines années, des modifications qui rendront parfois inconfortable la lecture des comptes et des budgets.

L'exemple le plus frappant dans cette édition est le retraitement de certaines sections entre le budget 2025 et les comptes 2025, à l'exemple du développement durable qui est passé du chapitre Administration générale 0 au chapitre Protection de l'environnement 7 ou des bâtiments du patrimoine administratif qui sont passés du 022 au 029.

3. CONTEXTE

Le solde de fonctionnement des comptes 2025 présente un bénéfice de CHF 1'087'200.30. Il suit une série de résultats annuels déficitaires, avec des pertes de CHF 1'118'091.66 en 2024, CHF 481'385.32 en 2023, CHF 1'348'454.38 en 2022, CHF 1'443'002.15 en 2020 et CHF 2'684'315.82 en 2019. Au cours de la période 2019-2025, l'année 2025 fait ainsi exception avec l'année 2021 qui avait affiché un bénéfice de CHF 258'182.25.



Ce résultat ne doit pas tromper cependant. Il repose sur des impôts conjoncturels aléatoires et une péréquation des ressources qui peut encore réserver des surprises. Surtout, il reste insuffisant au regard de la dette existante et des nombreux investissements qui attendent la Commune.

4. COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Résultats généraux

Comptes de fonctionnement par palier (milliers de CHF)	2025 Budget (2 ^{ème} version)	2025 Comptes
Total revenus de fonctionnement	36'593	36'900
Total charges de fonctionnement	-37'957	-35'813
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	-1'364	1'087
Dissolution de Fonds de réserves	-137	-53
Imputations internes	-2'633	-2'564
Imputations internes	2'633	2'564
SOLDE DE FONCTIONNEMENT ÉPURÉ	- 1'501	1'034
Amortissement patrimoine administratif	805	821
Attribution aux réserves affectées	205	566
MARGE D'AUTOFINANCEMENT	-491	2'422
Recettes d'investissements		366
Dépenses d'investissements	-2'957	-655
SOLDE FINANCIER	-3'448	2'133

Le total des revenus de fonctionnement s'élève à CHF 36'899'869.82, le total des charges de fonctionnement à CHF 35'812'669.52.

Le solde de fonctionnement affiche par conséquent un bénéfice de CHF 1'087'200.30.

Le solde de fonctionnement épuré, le résultat le plus important pour juger de la santé financière d'une commune, présente un bénéfice de quelque CHF 1'033'694.55.

La marge d'autofinancement est positive à hauteur de quelque CHF 2'422'049.09. Elle est nettement supérieure aux années précédentes et elle est également supérieure aux CHF 1'000'000.- nécessaires en moyenne annuelle pour rembourser dans les délais l'emprunt contracté lors de la construction du collège et dégager l'excédent nécessaire au remboursement des investissements.

Réduite des dépenses nettes d'investissements (les dépenses moins les recettes) de quelque CHF 288'958.77, la marge d'autofinancement conduit à un **solde financier** de quelque CHF 2'133'090.32. Les dépenses d'investissement ont été beaucoup plus faibles que prévu au cours de l'exercice.

Principaux écarts entre les comptes 2024 et les comptes 2025 :

Les charges ont connu une forte baisse de CHF 2'758'836.94 entre les comptes 2024 et les comptes 2025.

Les revenus ont connu parallèlement une légère baisse de CHF 553'544.98.

Au total, le compte de fonctionnement présente un excédent de revenus substantiel de CHF 1'087'200.30, ce qui représente une amélioration du résultat de CHF 2'205'291.96 entre les deux exercices comptables.

Principaux écarts entre le budget 2025 et les comptes 2025 :

Les charges sont en forte baisse entre le budget 2025 et les comptes 2025. Elles passent de CHF 37'957'263.75 à CHF 35'812'669.52, ce qui représente une baisse de CHF 2'144'594.23.

Parallèlement, les revenus ont enregistré une très légère hausse, en passant de CHF 36'592'895.98 à CHF 36'899'869.82, ce qui représente une hausse de CHF 306'973.84.

La perte inscrite au budget de CHF 1'364'367.77 s'est convertie en bénéfice de CHF 1'087'200.30.

Charges

Les trois principales charges sont les charges de transfert, les charges de personnel et les charges de biens et services. Elles représentent 87.8 % du total des charges.

Charges de transfert :

Les charges les plus lourdes sont comme toujours les charges dites « de transfert », à savoir les sommes versées à des acteurs extérieurs comme le Canton, les autres Communes ou les sociétés de transport public. Elles sont par définition non maîtrisables.

Ces charges de transfert s'élèvent à CHF 19'887'295.10 et représentent 55.5 des charges totales.

Elles sont en forte baisse (de CHF 3'403'944.18) par rapport aux comptes 2024.

Elles sont également en forte baisse (de CHF 1'669'472.45) par rapport aux prévisions budgétaires.

La forte baisse par rapport à l'exercice 2024 s'explique notamment par la baisse de la Facture sociale à la suite de l'introduction de la Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPV) au 1^{er} janvier 2025, qui représente à elle seule une diminution de CHF 3'380'337.60.

Charges de personnel :

Les deuxièmes charges en importance sont les charges de personnel.

Elles s'élèvent à CHF 7'330'859.68 et représentent 20.5 % des charges totales.

Ces charges sont en hausse de CHF 623'499.50 par rapport aux comptes 2024.

Cette hausse est due principalement à la phase de renforcement du Service Enfance et Jeunesse décidée en 2024. Elle est conforme aux prévisions présentées au Conseil communal à l'époque.

Les charges de personnel sont en baisse de CHF 414'521.02 par rapport aux montants budgétés, puisqu'elles s'élèvent à CHF 7'330'859.68, contre CHF 7'745'380.70 inscrits au budget.

Cette baisse s'explique par l'inoccupation momentanée de certains postes ouverts mais pas repourvus en 2024, ainsi que par un certain nombre d'arrivées et de départs impossibles à prévoir précisément dans le temps.

Charges de biens et services (et autres charges d'exploitation) :

Les troisièmes charges en importance sont les charges « de biens et services et autres charges d'exploitation ».

Elles s'élèvent à CHF 4'215'359.84 et représentent 11.8 % des charges totales.

Ces charges sont quasiment identiques aux comptes 2024, avec une légère baisse de CHF 29'221.88.

Les charges de biens et de services sont en revanche sensiblement inférieures aux montants budgétés, puisqu'elles s'élèvent à CHF 4'215'359.84 contre CHF 4'465'260.- inscrits au budget, ce qui représente une baisse de CHF 249'900.16.

Revenus

Le montant total des recettes fiscales (comptes nature 40) s'élève à CHF 24'341'217.54 dans les comptes 2025. Il présente un écart positif de CHF 63'064.43 par rapport aux comptes 2024 mais négatif de CHF 182'782.46 par rapport au budget 2025.

Impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques :

Les impôts sur le revenu des personnes physiques ont rapporté CHF 14'035'027.95 à la Commune en 2025. Un montant inférieur de CHF 2'074'880.16 à ce qu'il était dans les comptes 2024 (CHF 16'109'908.11) et de CHF 1'004'972.05 à ce qu'il était dans le budget 2025 (CHF 15'040'000.-).

Ces grosses fluctuations sont liées au rythme inégal des encaissements d'impôts, comme l'a montré la planification financière réalisée en début d'année.

Les impôts sur la fortune des personnes physiques ont rapporté CHF 4'764'215.52. A savoir CHF 714'861.16 de plus qu'en 2024 (CHF 4'049'354.36) et CHF 1'014'215.52 de plus que prévu dans le budget 2025 (CHF 3'750'000.-).

Impôts sur les personnes morales :

Les impôts sur les bénéfices des personnes morales ont rapporté CHF 883'480.35 à la Commune en 2025. Un montant supérieur de CHF 238'181.80 à ce qu'il était dans les comptes 2024 (CHF 645'298.55) et de CHF 143'480.35 à ce qu'il était dans le budget 2025 (CHF 740'000.-).

Les impôts sur le capital des personnes morales ont rapporté CHF 71'259.20. A savoir CHF 49'286.50 de moins qu'en 2024 (CHF 120'545.70) et CHF 158'740.80 de moins que prévu dans le budget 2025 (CHF 230'000.-).

Impôts fonciers :

Les impôts fonciers ont rapporté CHF 1'512'376.81 en 2025. Ce montant est supérieur de CHF 40'281.70 à ce qu'il était dans les comptes 2024 (CHF 1'472'095.11) et de CHF 42'376.81 à ce qu'il était dans le budget 2025 (CHF 1'470'000.-).

Impôts conjoncturels :

Les impôts conjoncturels ont rapporté plus que prévu en 2025.

Par rapport aux comptes 2024, les droits de mutation et l'impôt sur les gains immobiliers sont respectivement en hausse de CHF 1'258'090.10 CHF et de CHF 896'688.95, alors que les impôts sur les successions et donations sont en baisse de CHF 216'701.30.

Par rapport au budget 2025, les droits de mutation et l'impôt sur les gains immobiliers ont également été bien supérieurs au montant budgété, respectivement de CHF 924'707.80 et de CHF 428'251.95. Les impôts sur les successions et donations ont été, eux, inférieurs de CHF 767'314.-.

5. FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau des flux de trésorerie, rendu obligatoire par MCH2 en tant qu'annexe aux comptes, montre que les flux de trésorerie de l'activité opérationnelle ont permis de rembourser les CHF 3'000'000.- empruntés pour la trésorerie courante fin 2024 et de procéder à quelques petits investissements, tout en laissant un solde de trésorerie nette supplémentaire de CHF 1'000'415.67.

Ce tableau est plus précis sur les variations de trésorerie que celui du compte de fonctionnement, car il tient également compte des variations de trésorerie provenant du bilan. Ces dernières sont réparties entre les flux de trésorerie liés à l'activité opérationnelle, les flux de trésorerie liés à l'investissement et au placement et les flux de trésorerie liés au financement.

Tableau des flux de trésorerie

St-Sulpice	2025 CHF
Flux de trésorerie lié à l'activité opérationnelle	
Amortissements du patrimoine administratif	821'864.72
Attributions au capital propre	1'087'200.30
Diminution/(-) augmentation solde créditeur	559'792.24
Diminution/(-) augmentation stocks	15'156.62
Diminution/(-) augmentation actifs de régularisation	343'964.09
Augmentation/(-) diminution engagements courants	888'114.36
Augmentation/(-) diminution passifs de régularisation	54'042.14
Augmentation/(-) diminution engagements envers les financements spéciaux, des fonds, legs et fondations sans personnalité juridique	512'985.17
Flux de trésorerie lié à l'activité opérationnelle [FTO]	4'283'119.64
Flux de trésorerie lié à l'investissement dans le PA	
(-) Paiements pour investissements nets patrimoine administratif	-288'958.77
Flux de trésorerie lié à l'investissement [FTI]	-288'958.77
Flux de trésorerie lié au placement dans le PF	
Ventes d'immobilisations du patrimoine financier	6'254.80
Flux de trésorerie lié au placement [FTP]	6'254.80
Flux de trésorerie lié à l'investissement et au placement [FTI+P]	-282'703.97
Flux de trésorerie lié au financement	
(-) Remboursement engagements financiers à court terme	-3'000'000.00
Flux de trésorerie lié au financement [FTF]	-3'000'000.00
Total du flux de trésorerie [FTO] + [FTI+P] + [FTF]	1'000'415.67
Etat des disponibilités nettes au 31.12.N-1	3'484'225.04
Etat des disponibilités nettes au 31.12.N	4'484'640.71
Variation des disponibilités nettes	1'000'415.67

6. INVESTISSEMENTS

Variation des investissements PA	CHF
Investissements début exercice	22'945'346
Investissements payés net	288'958
Amortissements par compte de résultat	-821'864
Amortissements par réserves	/.
Investissements fin exercice	22'412'440

Le total des dépenses nettes d'investissement (les dépenses moins les subventions encaissées) s'élève à CHF 288'958. Il est détaillé en annexe des comptes 2025 sous « Dépenses nettes en 2025 (+/-) », sur la cinquième colonne du tableau des investissements au 31.12.2025.

7. BILAN

BILAN (en milliers de CHF)	2025	2024
ACTIF	39'872	40'330
Disponibilités	4'485	3'484
Débiteurs et comptes courants	7'436	7'996
Placements du patrimoine financier	4'783	4'790
Actifs transitoires	483	827
Investissements du patrimoine administratif	22'665	23'198
Stocks, fournitures et travaux en cours	20	35
PASSIF	-39'872	-40'330
Engagements courants	-1'312	-424
Emprunts à moyen et long terme	-12'000	-15'000
Passifs transitoires	-900	-846
Financements spéciaux et fonds de réserve	-25'598	-23'998
Capital	-62	-62

Disponibilités :

La bonne santé de la trésorerie de la commune a permis de rembourser les CHF 3'000'000.- empruntés fin 2024.

Engagements courants :

Les engagements courants représentent principalement les factures fournisseurs impayées en fin d'année.

Emprunt à moyen et long terme :

La diminution des emprunts correspond au remboursement des CHF 3'000'000.- qui avaient été empruntés pour la trésorerie courante en fin d'année 2024.

8. RÉSERVES ET PROVISIONS

<u>Variation des réserves et du croire</u>	CHF
Réserves début exercice	24'059'784
Résultat	1'087'200
Fonds affectés	512'984
Réserves fin exercice	25'659'968

La réserve de politique budgétaire s'élevait à CHF 3'206'230.77 au 31.12.2025.

La Municipalité propose d'attribuer le solde positif du compte de fonctionnement, soit CHF 1'087'200.30, à cette réserve de politique budgétaire, qui augmente ainsi de CHF 3'206'230.77 à CHF 4'293'431.07.

9. DETTE

Un emprunt de CHF 12'000'000.- a été conclu en 2015 auprès du fonds de pension de la Poste pour une échéance de 20 ans au taux de 1.14 %. Cet emprunt n'a pas encore commencé à être remboursé.

10. ORGANE DE RÉVISION

Pour le 13^{ème} exercice consécutif, la fiduciaire Fidinter SA, à Lausanne, a procédé au contrôle des comptes. Sur la base de l'examen auquel elle s'est livrée les 13 et 14 avril 2026, elle n'a pas relevé de faits qui lui laissent penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la Loi sur les communes du 28 février 1956, au Règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 et aux dispositions du Manuel MCH2 édité par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC).

11. RECOMMANDATIONS

Les comptes 2025 présentent un bien meilleur résultat que le budget 2025. C'est là dans l'ordre des choses, puisque le budget rassemble des autorisations de dépenses et des prévisions prudentes de revenus, alors que les comptes réunissent les charges et les revenus effectifs. Nettement plus frappante est la comparaison entre les comptes 2025 et les comptes 2024, qui affichent tous les deux des chiffres réels : le résultat est là aussi bien meilleur, de quelque 2,2 millions de francs.

Cette amélioration est due pour l'essentiel à deux facteurs : une facture sociale en baisse de quelque 3,4 millions et des impôts sur les transactions immobilières (droits de mutation et impôt sur les gains immobiliers) en hausse de quelque 2,1 millions. Une excellente surprise est aussi la stabilité de la péréquation horizontale qui avait été pronostiquée de manière trop pessimiste à la hausse. Ces évolutions sont partiellement compensées par des hausses de charges (notamment pour le personnel et les transports publics) et des baisses de revenus (impôt sur le revenu des personnes physiques et impôt sur les successions notamment). Il n'empêche : la différence positive reste importante.

Le bénéfice dégagé en 2025 représente une bouffée d'oxygène pour les finances de la Commune qui a accumulé depuis 2017 les exercices déficitaires. Il doit cependant être considéré avec prudence. Il représente juste ce que la Commune devrait épargner annuellement pour rembourser son collègue dans les temps, sans rien thésauriser pour assumer d'autres investissements (alors qu'il y en aura inévitablement). Et puis, il est des plus fragiles puisqu'il repose largement sur des impôts conjoncturels. Les transactions immobilières ont été particulièrement importantes en 2025. Si elles avaient gardé le

niveau de 2024, les comptes n'auraient pas terminé sur un bénéfice de 1 million mais sur une perte de 1 million.

Les finances de Saint-Sulpice restent fragiles. Il serait imprudent de surestimer le bénéfice de 2025, en considérant qu'il promet une période faste. Le plus probable est qu'il résulte d'une conjonction exceptionnelle de facteurs favorables. Au moins offre-t-il un répit aux futures autorités pour mettre en place les mesures nécessaires au redressement durable des comptes communaux.

12. CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE :

- vu le préavis municipal n° 05/2026,
- oui les conclusions du rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- d'accepter les comptes 2025, la clôture du compte de fonctionnement et le bilan au 31 décembre 2025, tels que présentés ;
- de donner décharge à la Municipalité pour la gestion financière de l'année 2025.

Adopté par la Municipalité en séance du 11 mai 2026.

Le Syndic :  E. Dubuis

La Secrétaire :  S. Decré

Le sceau officiel de la Municipalité de Saint-Sulpice est visible au centre, avec le texte "AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ" au-dessus et "LIBERTÉ ET PATRIE" au-dessous du blason.

Délégué municipal : Etienne Dubuis

Annexes : Comptes 2025